

BULLETIN MUNICIPAL



COURTEUIL
Saint Nicolas d'Acy

www.courteuil.fr

Rétrospective 2017

Mars 2018 - N° 3

Sommaire

| | |
|--|----|
| EDITO | 2 |
| ETAT-CIVIL 2017 | 4 |
| LA MAIRIE | 5 |
| DES TRAVAUX DANS LE MARAIS | 6 |
| ADDUCTION D'EAU | 7 |
| ASSAINISSEMENT | 8 |
| BUDGET | 9 |
| VIVRE ENSEMBLE | 10 |
| JETER MOINS ET MIEUX | 12 |
| ECOLE | 13 |
| LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES | 14 |
| ANNEE TOUJOURS PLEINE D'ACTIVITE POUR VILLA'JOIE | 15 |
| L'ASSEC | 22 |
| LA CHORALE « LA CLEF DES CHANTS » | 23 |
| L'AVEZ-VOUS SU ? L'AVEZ-VOUS VU ? | 24 |
| UNE ANNEE RICHE EN ELECTIONS | 29 |
| LES MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES ET REPUBLICAINES | 33 |
| UN GRAND PROJET | 34 |

Edito



L'équipe municipale et moi-même sommes très heureux de vous proposer ce troisième numéro rétrospectif de la vie de notre commune en 2017.

Notre programme avance dans les délais, voire au-delà puisque nous ne nous étions pas engagés sur un programme de réfection des voiries par manque de visibilité. Or au gré des opportunités et de nos capacités budgétaires, les voiries s'améliorent : rue de la forêt et les rues de la phase 1 d'assainissement.

A venir, la rue Eusèbe Fasquel entre le lavoir et le Fossé du Prince vers St Léonard reprogrammé par suite des restrictions de subventions de l'Etat.

Pour les riverains des phases 2 et 3 de l'assainissement, c'est « un peu le chantier » même si la Société Colas (Sylvain Joyeux) s'attache à préserver la sécurité et un minimum de propreté. Il faudra patienter jusqu'en juin pour pouvoir faire les réfections de voiries dans de bonnes conditions climatiques. Mais à l'expérience de la phase 1, le résultat sera meilleur qu'avant travaux.

DEUX NOUVELLES SECRETAIRES

Par suite du départ en retraite de Mme Paulmier après 23 années au service de notre commune, le poste a été scindé en deux et Mesdames ROUSSEAU et CLOPIER ont été recrutées à temps partiel. Elles ont suivi une formation de secrétaire de mairie, et travaillent avec des méthodes modernes qui nous ont permis de réorganiser l'ensemble du secrétariat, et de continuer la dématérialisation des actes administratifs et comptables. Nous leur souhaitons la bienvenue, pleine réussite et épanouissement dans leurs nouvelles fonctions.

ASSAINISSEMENT

Les raccordements des particuliers de la phase 1 sont terminés avec près de 90 foyers raccordés sur les 270 raccordables que compte la commune. Après avoir été bloqués plus d'un an par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), nous rattrapons le retard. Les travaux de la phase 2 sur le réseau sont terminés. Il reste à réceptionner pour donner le « top départ » des raccordements, puis les réfections de voiries en fin de printemps. La phase 3 est déjà bien avancée et devrait se terminer en juin. Ce projet est subventionné à 30% par l'AESN, et à environ 20% par le département. Le reste est financé par un prêt à taux 0 sur 15 ans de l'AESN, un prêt à 1,25% sur 40 ans de la Caisse des dépôts et consignations, et de l'autofinancement (prix au m³ et taxe de raccordement). L'AESN finance également une grande part des travaux de raccordement en domaine privé. La taxe de 4 euros HT /m³ qui financera les annuités d'emprunt, pourra être révisée à la baisse à la fin du projet. Il est difficile de s'engager à ce jour sur un montant n'étant pas à l'abri d'imprévus. Nos principaux partenaires sont : ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) / SECT (Société Etude Contrôle Travaux à Pontpoint) / AESN (Agence de l'Eau Seine-Normandie) / CD60 (Conseil départemental de l'Oise) / SISN (Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette) / Colas - Sylvain Joyeux / Hydréa / Suez - Lyonnaise des eaux / Véolia.

LE GRAND NETTOYAGE DU MARAIS

Les arbres secs et creux devenaient dangereux et gênaient les sujets sains. La méthode de coupe a été définie sur les conseils du conservatoire des sites naturels de Picardie. Ce travail de dentelle n'a rien coûté à la commune. Il a été réalisé par l'entreprise Koscielny qui s'est rémunérée sur la transformation du bois en plaquettes de chauffage.

LA FIBRE

L'évènement 2017 aura été l'ouverture de la Fibre optique par le SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit). La plus grande part du financement est prise en charge par le département. Le coût pour les communes (370 € par foyer), a été pris en charge par la communauté de communes. Ceci préserve notre capacité d'emprunt et nous permettra de mener d'autres projets souhaités par les habitants tels que l'enfouissement des réseaux, la réfection des trottoirs...

SECURISATION DU RESEAU D'ELECTRICITE

Le SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) a accédé à notre demande récurrente de sécurisation des réseaux en fils nus. Cette opération a par ailleurs nettement amélioré la sécurité de l'approvisionnement électrique de certains quartiers en particulier la partie haute de la rue de la vallée. Attention vos arbres doivent respecter une distance de sécurité de 1m avec les fils torsadés. Lors de la tempête Eleanor des 2-3 janvier 2018, des arbres sont tombés sur les fils de la rue de la vallée causant une coupure de courant de plus de 36 heures pour certains riverains. Outre le fait que les propriétaires ont dû payer une entreprise pour les dégager en urgence, Enedis leur a facturé les travaux de réparation du réseau.

PATRIMOINE

Notre mandat est placé sous les signes de l'avenir avec des réseaux modernes, et aussi du patrimoine. En 2017 avec l'ASSEC (l'Association de Sauvegarde de l'Eglise et du patrimoine de Courteuil), nous avons décidé de restaurer le calvaire, monument classé marquant le lieu où est mort l'abbé Prévost. La commune a financé l'intervention de la société Catelot et l'ASSEC celle de Monsieur Steve PATON habilité par la DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles) pour intervenir sur un monument classé.

Moins visible pour vous, après la cuisine et le secrétariat de la mairie, un bureau a reçu un coup de neuf. Tous les locaux de la mairie passent progressivement à l'éclairage led.

VIE ASSOCIATIVE

Je ne listerai pas ici toutes les actions et animations menées sur la commune cette année par la municipalité et surtout les associations et leurs bénévoles. Vous les redécouvrirez dans les pages suivantes. Je ne doute pas que vous prendrez plaisir à vous remémorer tous ces bons moments qui au-delà de nos histoires de tuyaux, de fibre et autres, font la douceur de vivre dans notre village, et c'est bien la finalité de l'engagement de vos élus.

François DUMOULIN

Maire de COURTEUIL

Etat-Civil 2017*



Naissances : 4

Le 22 avril Constant AUGIER DE CREMIERS

Le 14 novembre Léna DUBOUX

Ainsi que Paul en juillet et Maxyne en novembre



Mariage : 2

Le 3 juin Valérie OUGIER et Christophe VIALA

Le 14 octobre Laura DINAN et Cyril BUTET

Le maire est heureux de vous faire part du mariage :

Le 18 août Marie GILLES et l'enseigne de vaisseau Benoît PEIX à SOLLIES-PONT (Var)

Le 20 mai Mélanie THIEBAUT et Pierre Alphonse MULOCHOT à MOYENNEVILLE (Oise)



Décès : 3

Le 4 septembre Thérèse JAN épouse COUVREUR

Le 28 septembre Christiane DESPREZ épouse CONVERT

Le 12 octobre Jean-Pierre LIXON

Le maire vous informe des décès :

Le 29 avril Monique FOULATIER épouse VIEVILLE

Monsieur Oscar SCHULZ ancien ouvrier du moulin habitant de la rue de l'église

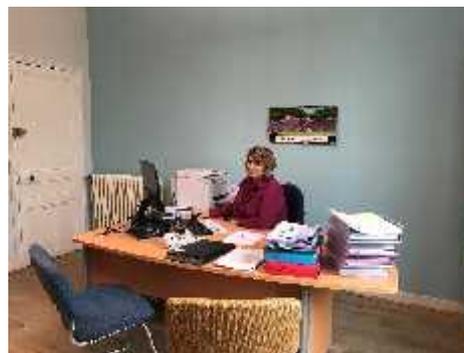
*publication avec l'autorisation des familles

La Mairie

Deux nouvelles secrétaires :



NATHALIE ROUSSEAU



DELPHINE CLOPIER

Les secrétaires de mairie sont les collaboratrices directes du Maire.

Sauf durant les vacances, elles se partagent les domaines de compétence de la commune :

- Comptabilité-finances, état-civil, élections, aide sociale, concessions, service des étrangers, affaires militaires et scolaires pour Madame Rousseau.
- Assainissement, Urbanisme et gestion du cimetière pour Madame Clopier.

ACCUEIL TELEPHONIQUE AU 03 44 53 26 16

Madame Rousseau : Lundi 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Mercredi, Jeudi et Samedi 8h30-12h30

Madame Clopier : Mardi 8h30-13h00 et 13h30-15h30

Madame Nathalie Rousseau vous accueille pour toutes vos démarches administratives.

Elle est le lien entre les administrés et les élus.

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi de 16h30 à 17h30
Mercredi et Samedi de 10h00 à 12h00

Les trois autres employés municipaux :



PASCAL MALEZWSKI est en charge de l'entretien des bâtiments, des espaces verts, du cimetière, de divers travaux de voirie mais aussi du déneigement de la commune

SYLVIE MONTIGNY s'occupe de l'entretien ménager de la Mairie et de l'ancienne école



YAMINA PREVOT est l'accompagnatrice des enfants de maternelle dans le bus scolaire

Des Travaux dans le Marais

Eclaircissement du bois

Au printemps 2017, la commune a fait appel à une entreprise d'exploitation forestière spécialisée dans la coupe et le débardage d'arbres pour nettoyer / éclaircir la parcelle du Marais, près des jardins potagers.

Nous avons sélectionné au préalable les arbres à couper par marquage.

La tâche n'était pas facile pour l'exploitant car il fallait se faufiler entre les arbres encore debout avec un engin porteur très encombrant.



La société a ainsi travaillé plus de 10 jours pour couper et transporter le bois pour l'empiler en haut de la parcelle face aux Tourelles.

Cet impressionnant monticule de bois devait encore sécher 90 jours avant d'être broyé en copeaux par une machine capable de réduire en miettes des arbres dont le diamètre peut atteindre 1 mètre.

Ainsi :

- 123 tonnes de bois ont été exportées du marais puis réduites en copeaux.
- Equivalent en énergie fossile de 48.000 litres de fioul domestique économisés.
- Cinq semi-remorques pour le transport des copeaux.
- **0 € (ZERO EURO)**, c'est le coût de l'opération pour la commune, les grumes ne pouvant servir qu'au chauffage collectif, l'exploitant s'est rémunéré avec la coupe de bois à broyer.
- Le bois en copeaux sert aux chaufferies collectives de Creil et/ou de Roissy.

Certains d'entre vous, au gré de leurs balades dans le marais, ont pu constater que l'opération a permis d'apporter plus de lumière, en libérant un meilleur espace visuel.

La municipalité tient à remercier Mme Filloux pour le prêt de son terrain durant le stockage du bois ainsi que l'entreprise Koscielny pour la qualité de son travail.

Adduction d'eau

Quand 2017 prépare 2018

Le 31 décembre 2017, nous arrivions au terme du contrat d'affermage avec notre concessionnaire en eau potable.

Le syndicat devait donc renouveler le contrat par appel d'offre pour assurer la distribution de l'eau sur les communes d'Avilly-Saint-Léonard et Courteuil.

Début mars 2017, nous avons commencé les démarches de mise en concurrence de plusieurs prestataires intéressés par ce nouveau contrat.

Après 10 mois de travail et de négociation aidé par L'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise), le syndicat a signé un nouveau contrat en reconduisant pour 10 années notre partenariat avec SUEZ (ex Lyonnaise des Eaux).

- Le nouveau contrat pour la partie SUEZ en chiffres :

| Part de SUEZ | Ancien contrat | Nouveau contrat en tuyaux Diamètre DN 15 |
|--|----------------|--|
| Abonnement (€ HT par an) | 44,10 | 44,00 |
| Consommation (€ HT par m ³) | 1,1402 | 0,9461 |
| Prix pour une facture de 120m ³ | 180,92 | 157,53 |

Prix de l'abonnement pour les autres diamètres :

| | |
|---------------------|-------|
| Diamètre DN 20 | 66 € |
| Diamètre DN 30/40 | 88 € |
| Diamètre DN 50 et + | 132 € |

- Les travaux engagés pendant ce nouveau contrat :

Afin de mieux cibler les actions de recherche de fuites, il sera mis en place une sectorisation permettant de séparer en deux secteurs hydrauliques notre réseau communal.

Ces deux secteurs seront créés par ajout de deux débitmètres au niveau de la rue du Fossé du Prince et de l'Allée d'Ormes à Avilly Saint Léonard

Les 20 919 € HT représentant le coût des travaux seront supportés par le SIAEP.



En 2017, le syndicat devait organiser le changement des 7 branchements au plomb encore présents sur notre commune, toutefois, faute de subvention accordée par l'état, nous avons été contraints de reporter les travaux pour 2018 (Le changement des compteurs est un principe de précaution, il n'y a pas de danger sur notre consommation courante).

Thierry Thévenoux
Président du SIAEP d'Avilly-St-Léonard - Courteuil

Assainissement

Coup d'accélérateur en 2017

Après la première phase réalisée de fin 2014 à 2015, la pause imposée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), commençait à inquiéter les habitants des phases 2 et 3 qui attendaient « leur tour ». L'inscription du projet dans le « Contrat Global du SAGE de la Nonette » nous a permis de donner un gros coup d'accélérateur en 2017. Les travaux de la phase 2 ont redémarré au printemps suivis de ceux de la phase 3 dès l'été avec la pose du dernier poste de relevage. Les 2 phases sont donc menées de front, ce qui complique la gestion et tend notre trésorerie. En revanche cela génère quelques économies sur les coûts de dépliage, repliage de chantiers par exemple et nous permettra de terminer quasiment dans les délais visés.

Raccordement des habitations

Une fois les travaux réceptionnés (c'est-à-dire validés) avec l'aide de nos assistants à maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'œuvre, et sur la base des contrôles effectués par une entreprise spécialisée que nous avons choisie sur appel d'offre, la propriété du réseau est transférée à la commune. L'exploitation est alors confiée à l'entreprise Suez qui a remporté le marché d'affermage. **Après le feu vert de la mairie**, et seulement à partir de ce moment-là, vous pouvez demander à l'entreprise de votre choix de réaliser vos travaux de raccordement après avoir impérativement pris contact avec Suez pour organiser le contrôle de conformité. A ce stade, le travail de la mairie n'est pas terminé, car il faut organiser votre demande de subvention à l'AESN après validation de votre conformité, et vous la reverser. Une fois la subvention versée, la mairie émet un titre de recette de 800€ pour la taxe de raccordement qui est importante pour le financement du projet et la maîtrise du prix du mètre cube d'eau.

Fin 2017 un tiers des foyers de la commune (quasi 100% de la phase 1) étaient raccordés.

RAPPEL : le CCAS peut prendre en charge une partie voire la totalité de votre taxe de raccordement en fonction d'un barème voté sur la base du quotient familial. Contrairement aux décisions du conseil municipal, les décisions du CCAS restent anonymes. Les bénéficiaires ne sont connus que des membres du CCAS, du trésorier payeur responsable du contrôle du bon usage des deniers publics et du contrôle de légalité.

ATTENTION : Il est interdit de se connecter avant d'avoir contacté SUEZ.

Il est également interdit d'envoyer dans le réseau entre autres :

- des eaux pluviales et de piscine
- des déchets ménagers, huiles de cuisine ...
- des produits chimiques autres que destinés à l'entretien domestique, à l'hygiène et utilisés comme tels
- des eaux chaudes en quantités anormales
- d'une manière générale tout ce qui peut porter atteinte aux personnels, aux installations, et au bon fonctionnement de la station d'épuration basé en grande partie sur des processus biologiques (bactéries ...).

Assainissement pluvial

Malgré la restauration et l'entretien du puisard, la rue de l'Abbé Prévost subissait des problèmes d'inondation de cave lors des très fortes pluies. Profitant des travaux, un nouvel avaloir a été créé, et un trop plein a été installé sur le puisard ce qui devrait régler définitivement le problème.

Budget

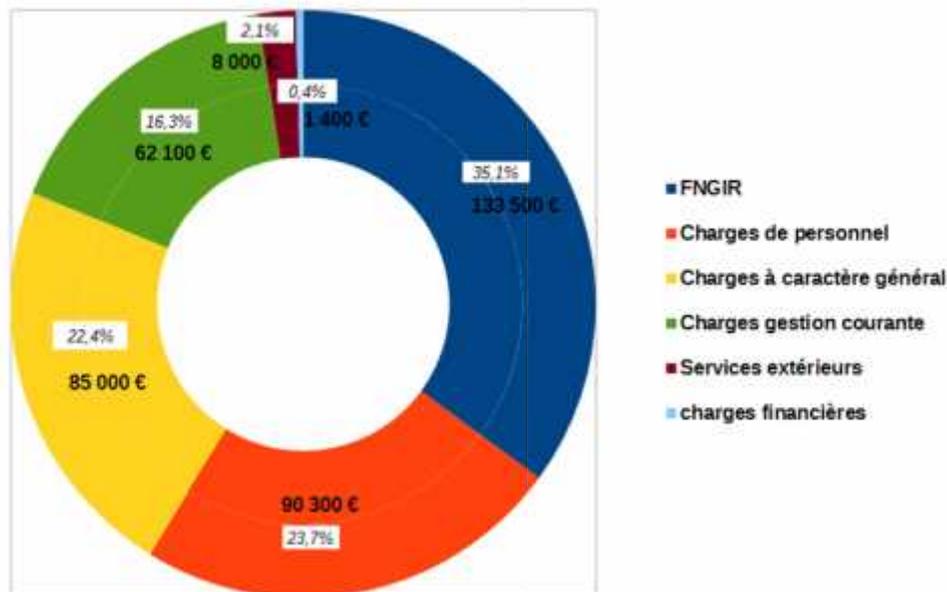
Voici une présentation synthétique des dépenses et recettes de fonctionnement de la commune pour l'année 2017



Charges

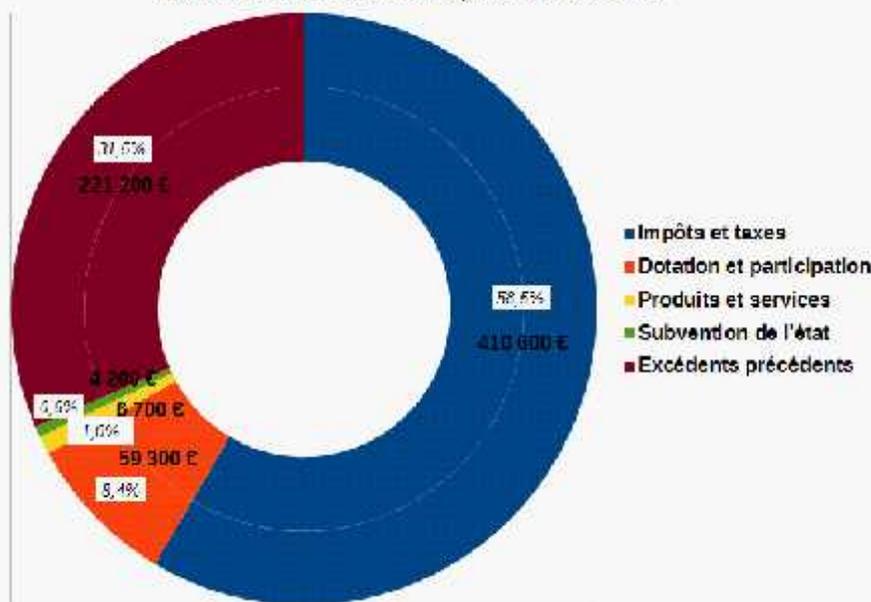
- de personnel : moyenne française supérieure à 30%
- à caractère général : entretien voirie et réseaux, électricité.
- gestion courante : indemnités élus, subventions asso.
- financières : intérêts réglés
- services extérieurs : honoraires ADTO

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 380 300 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 701 000 €

480 800 € de recettes hors reprises des excédents



Impôts et taxes : taxes foncières et d'habitation ainsi que droits de mutation.

Produits et services : concessions dans le cimetière, jardins communaux.

Subvention de l'état : aide aux installations de la commune pour l'accessibilité.

Depuis 2017, l'état n'instruit plus les actes relatifs à l'occupation du sol pour lesquels le maire est compétent au nom de la commune. L'instruction des autorisations d'urbanisme est déléguée à un organisme qui se fait payer à l'acte ; coût du service pour la commune près de 8000 € en 2017.

Plus de 100.000 € de travaux de voirie prévus à la suite des inondations et à l'assainissement collectif n'ont pas été réalisés. Cette dépense sera remise au budget 2018. Ces travaux reportés permettent de récupérer un excédent de fonctionnement pour 2017 important (100.600 €) qui se rajoute aux excédents antérieurs.

Vivre ensemble

Cette rubrique récurrente, nous permet tout d'abord de nous réjouir globalement du savoir-vivre généralement observé sur notre commune. Néanmoins quelques aspects méritent d'être améliorés souvent par méconnaissance.

Le bruit :



Le tapage diurne est répréhensible comme le tapage nocturne même si l'intensité du bruit jugée comme tapage est différente entre le jour et la nuit. Un arrêté préfectoral réglemente les activités générant des nuisances sonores involontaires et inévitables : L'usage de tondeuses, taille haie, motoculteur, motopompes, débrousailluse et autres machines bruyantes est toléré dans les créneaux horaires indiqués ci-dessous, s'il reste nécessaire et inévitable pour l'activité en question : en clair on ne laisse pas tourner son motoculteur s'il ne sert pas.

CRENEAUX HORAIRES TOLERES

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Remarque : Concernant le dimanche et les jours fériés, il n'y a pas d'arrêté municipal interdisant l'usage de ces appareils, toutefois le silence est d'or ces jours-là et il s'agit d'un usage local pour le bien-être de tous, que nous invitons chacun à respecter.

Les feux



En zone urbanisée et de loisirs (jardins communaux...), le brûlage des déchets est interdit pour éviter les nuisances olfactives, l'émission de particules et de dioxines etc... La gendarmerie est intervenue plusieurs fois pour plainte et recherche désormais le flagrant délit. Dans les zones non urbanisées, où les déchets ménagers ne sont pas collectés, le brûlage peut être autorisé sur dérogation et dans certaines conditions. La demande est à adresser à la Mairie en précisant le numéro de parcelle cadastrale d'où seront issus les résidus, leur nature, la quantité, et le lieu de brûlage s'il est différent.



Nos amis à 4 pattes

Pas d'amélioration côté déjections canines. S'agissant d'une question d'hygiène publique (échinococcose et autres zoonoses) et par souci d'équité avec la plupart des maîtres qui ne posent aucun problème, des mesures coercitives devront être prises si les choses ne s'améliorent pas. Nous avons en effet atteint des sommets avec une infection dans la mairie à la suite du passage d'un malheureux habitant ayant mis le pied dedans, et avec une déjection délibérément déposée dans la boîte aux lettres. Plusieurs plaintes ont été reçues pour des chiens divagants dans les rues. Certains sont étrangers au village mais d'autres sont bien connus. Nous travaillons à une convention avec une fourrière pour régler ce problème et protéger ces animaux mal gardés par leurs maîtres. Les accidents de la route leur sont souvent fatals.

Les arbres

Les dégâts occasionnés par la tempête Eleanor (2 et 3 janvier 2018) sont l'occasion de rappeler quelques règles. En attendant le démontage des anciens poteaux électriques après l'intervention attendue de Orange, nous n'aurons plus que des fils électriques torsadés d'une meilleure section mais surtout plus sûrs. Il est néanmoins obligatoire de respecter une distance de sécurité de 1m entre les branches de vos arbres et les fils (électriques et télécom). Dans le cas contraire Enedis fera l'élagage à vos frais. En cas de dégâts les frais de réparation vous seront facturés comme cela a été le cas en janvier dernier.

Par ailleurs, les distances de plantation minimum avec le domaine public ou vos voisins sont fixées par le code civil : minimum 50 cm du centre du tronc à la limite séparative pour les sujets de moins de 2 m, minimum 2 m pour les sujets de plus de 2 m. Même en respectant ces distances, votre voisin peut invoquer une nuisance anormale si tel est le cas. De même votre responsabilité peut être recherchée si vos arbres à bonne distance créent un désordre sur une maçonnerie (mur de séparation). Dans le cas d'un mur non mitoyen qui ne vous appartient pas, vous ne devez laisser aucune végétation se développer sur le mur y compris spontanée (lierre ...). Pour les cas complexes ou en cas de difficulté, la saisie du médiateur de la république, professionnel de la médiation peut vous aider à trouver une solution consensuelle pour rester amis avec vos voisins tout en gardant le caractère arboré de notre village qui fait son charme.

A SAVOIR

Dans un périmètre de 500m autour du Calvaire, toute coupe d'arbre doit être déclarée

Urbanisme

Nous vous rappelons que toutes les constructions de plus de 1,8m de haut, quel qu'elles soient, doivent être préalablement déclarées dans un rayon de 500m autour du Calvaire, et uniquement si elles font plus de 5m² sur le reste de la commune.

Sans PLU la limite au-delà de laquelle un permis de construire est obligatoire est de 20m² (et non de 40m²). Les piscines et toutes modifications d'aspect doivent également être déclarées préalablement (modification de couleur de ravalement, des huisseries), création de portail, clôtures, fenêtre, fenêtre de toit (dit « Vélux »). Les allées et terrasses à ras du sol naturel ne sont pas concernées.

Les avis de l'Architecte des Bâtiments de France, souvent perçus comme des surcoûts et des contraintes, permettent en réalité de préserver le caractère de notre village, et d'améliorer individuellement et collectivement la valeur patrimoniale de nos biens. Si vous y réfléchissez, vous constaterez que ce qui fait le caractère d'un village c'est davantage le domaine privé que public. Vous ne vous promenez pas en regardant la route ou le trottoir ! Pour avoir la chance d'habiter notre village il faut donc accepter ces contraintes, en acceptant de ne pas toujours pouvoir utiliser certaines techniques ou certains matériaux pratiques et économiques, mais qui contribuent à banaliser le village.



Jeter moins et mieux

Vous avez la possibilité de connaître les jours de ramassage des poubelles grâce au calendrier annuel qui a été distribué dans votre boîte aux lettres. Des exemplaires sont disponibles en Mairie et vous pouvez le consulter sur le site de la commune sur www.courteuil.fr.

Il est de bon usage de sortir les poubelles après 19 heures la veille au soir du ramassage et de la rentrer dès le lendemain.

ATTENTION aux CONSIGNES de TRI



Poubelle jaune :

Les règles de tri ont été simplifiées grâce à la construction à Villers Saint Paul d'un des centres de tri les plus performants de France. Néanmoins, vous devez mettre dans les poubelles jaunes, **tous les emballages** en plastique ou carton (**pas en verre ni en bois**), et **uniquement des emballages => pas de jouets, ustensiles, etc. ...** même s'ils sont en plastique ou en carton. De plus ces déchets ne doivent pas être mis en sacs pour être visibles par les ripeurs. Plusieurs refus de collecte nous ont été signalés pour cette raison.

Poubelle verte (ou grise couvercle ouvert ou sacs à déchets verts) :

On ne doit y trouver que des résidus végétaux qu'ils soient de cuisine ou du jardin. Pour des raisons pratiques, économiques, et écologiques, nous recommandons toutefois de composter au maximum.

De nombreuses actions de sensibilisation et de formation ont été menées sur notre commune et nous ne pouvons que féliciter les habitants qui n'utilisent jamais de sacs, ou ne mettent que de temps à autre une poubelle pour les résidus difficilement compostables (tailles de rosier, adventices en graines, plantes malades ...). En aucun cas il ne doit y avoir de déchets plastiques et autres sous peine d'amende car la communauté de communes peut être pénalisée financièrement en cas de rejet d'une benne.

Les déchets de type papiers absorbants, boîtes à œufs en carton, sacs papier alimentaires, ... ne doivent pas être mis avec les déchets verts, en revanche ils sont très utiles dans votre compost pour apporter des matières brunes souvent déficitaires pour un bon équilibre.



ATTENTION

Ces consignes de tri et le risque d'amende pour la commune, valent également pour les poubelles du cimetière



Poubelle Grise

Nous avons tendance à dire qu'il faut y mettre tout le reste. Précisons que sont toutefois interdits : le verre, les déchets électroniques, électriques (D3E), les pièces d'automobile, les produits chimiques, peinture etc. ... et plus généralement tout déchet pouvant présenter un risque pour les agents en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Le respect de ces consignes a permis de faire baisser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ces 2 dernières années. Continuons nos efforts en particulier sur le verre à déposer dans les Points d'Apports Volontaires (PAV) !

Ecole

Quel cirque à l'école de la Nonette ...

L'école de la Nonette avait vu les choses en grand pour sa désormais traditionnelle fête de fin d'année. L'année scolaire ayant été placée sous le signe du Cirque, les élèves avaient pu visiter le Cirque Bormann en banlieue parisienne et surtout avaient eu droit à un enseignement hebdomadaire des arts du cirque par Max, un intervenant bénévole très apprécié tant par l'équipe enseignante que par les enfants.

La météo capricieuse de ce début du mois de Juillet obligea à repousser plusieurs fois la date du spectacle. L'inquiétude régnait. Serait-il possible de maintenir la fête, alors que la pluie ne cessait pas et que la date fatidique du début des grandes vacances approchait ?

Ce fut finalement le mardi 4 juillet au soir que la représentation eu lieu sous ce beau soleil que l'on n'espérait plus. La cour de récréation s'était transformée en Piste aux étoiles et les élèves mués en véritables artistes de cirque. Tout était enfin prêt pour offrir aux parents un spectacle inoubliable.

Durant plus d'une heure la vingtaine de numéros s'est enchaînée à un rythme endiablé. Acrobates, jongleurs, clowns, chanteurs, danseurs et même dompteurs se sont succédé sur la piste, le tout sous les ordres d'un Monsieur Loyal impeccable.



Tous les élèves de la petite section au CM2 ont donné le meilleur d'eux-mêmes et à en croire les applaudissements nourris auxquels ils eurent droit à l'issue de la parade finale, il est fort à parier que les parents furent conquis. Tout le monde s'est alors accordé pour dire qu'il aurait été vraiment dommage que la pluie nous prive d'une telle fête.

Ce succès est aussi l'occasion pour les mairies des deux villages (Avilly-Saint-Léonard et Courteuil) de souligner le travail fourni par les enseignants de l'Ecole de la Nonette. Un grand merci donc à Madame Chauvin, directrice, ainsi qu'à son équipe pour le dévouement et la motivation montrés tout au cours de l'année écoulée. Sans eux, il est certain que la réputation d'excellence dont jouit notre groupe scolaire ne serait pas la même.

Les Associations subventionnées par la municipalité



AU5V (Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise)

Objet : Promotion de la pratique des circulations douces, conseil à la création des itinéraires cyclables et des voies vertes - www.au5v.fr

Président : Thierry Roch - **Contact** : contact@au5v.fr - 06 29 43 71 31



CSASL (Club Sportif Avilly Saint Leonard)

Objet : Club de football – www.csavilly.footeo.com

Président : M Patrick Cambron - **Contact** : jmarco060@aol.com - Jean-Marc Baron : 06 85 14 08 95



TCASL (Tennis Club Avilly Saint Léonard)

Objet : Club de Tennis - www.tcasl.fr

Président : M. Thierry Maman - **Contact** : tennis.avilly@gmail.com - Sophie Favrot : 06 31 01 98 12

Au Rendez-Vous des Ecoliers

Objet : Services Périscolaires de l'école de la Nonette (Garderie - Aide aux devoirs)

Président : M. Philippe Humbert - **Contact** : philippe@h-web.fr - 03 44 21 20 17

L'ABC

Objet : Apprentissage de l'anglais pour les 3 -11 ans

Président : Mme Elisabeth Baptista - **Contact** : baptista.elisabeth@orange.fr - 06 66 86 81 19

Arts et musiques de la Nonette

Objet : Ecole de musique et de qi jong

Président : Mme Agnès Lombard - **Contact** : 06 70 76 20 00

L'ASSEC (ASsociation pour la Sauvegarde de l'Eglise et du patrimoine de Courteuil)

Objet : préservation du patrimoine communal

Président : M. Jean Aubert - **Contact** : 03 44 53 23 13

La Clef des Chants

Objet : Chorale - www.la-clef-des-chants.com

Président : Mme Annie Tanguy - **Contact** : annie.tanguy1@free.fr – 03 44 57 30 97



VILLA'JOIE

Objet : Organisation de manifestations culturelles et récréatives

Président : Mme Patricia Laugerotte – **Contact** : patricia.laugerotte@gmail.com – 06 20 27 08 44

Année toujours pleine d'activité pour Villa'joie

L'Association Villa'joie, qui a été créée en Juillet 2014, a pour but de rassembler les habitants de Courteuil autour de moments de grande convivialité.

Tous les habitants de Courteuil sont les bienvenus au sein de cette association qui ne demande aucune cotisation, si ce n'est une légère participation financière pour les menus frais de certaines manifestations (10€ l'année pour les jeux du jeudi).

Alors n'hésitez plus, et venez nombreux participer aux activités de Villa'joie !

En 2017, Villa'joie n'a toujours pas failli à sa mission en organisant plusieurs manifestations sympathiques rassemblant les habitants de Courteuil et maintenant des environs.

Toutes les générations de notre village ont ainsi pu y participer.

REPAS DES AINES

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Social (CCAS) invitait les aînés de 65 ans et plus à un déjeuner. L'occasion pour des personnes parfois isolées ou sortant peu, de retrouver des connaissances pour un moment convivial.

L'implication des bénévoles de Villa'joie a depuis 3 ans redynamisé ce rendez-vous et c'est ainsi que 66 personnes se sont retrouvées le mardi 24 janvier à Senlis au restaurant de la Porte Belon autour d'un bon repas, au menu :

- Saumon mariné à la betterave, cervelle de Canut
- Parmentier de veau confit à la graisse de canard, gnocchis gratinés à la béchamel
- Gâteau de pommes de 7 heures, glace à la crème brûlée

Durant l'apéritif le Maire, Monsieur Dumoulin, a remercié les participants si fidèles et qui, il le sait, apprécie ce rendez-vous au cœur de l'hiver, période où les occasions de sortie se font rares.

MARDI GRAS

Beaucoup de bonbons et de crêpes, mais peu d'enfants. En effet, l'école de la Nonette organisait une sortie pour les enfants du primaire qui rentrait malheureusement bien après la fin de la « petite boum » organisée ce mardi 7 février, du coup, uniquement pour les tout-petits.

Le succès de cette charmante fête n'en sera que plus important en 2018.



CHASSE AUX OEUFS

Pour cette année la météo était plus clémente qu'en 2016 en ce lundi de Pâques (17 avril) et c'est ainsi que de nombreux enfants de notre commune se sont retrouvés pour la désormais traditionnelle Chasse aux œufs de Pâques.



Dès le Top départ donné, ils se sont élancés sur le terrain de chasse pour vérifier que les cloches étaient bien venues lâcher de très nombreux œufs de couleurs différentes dont le fameux **œuf en or** qui a nécessité une attention particulière mais qui a pu être découvert. La chasse a donc été très fructueuse et chacun a pu repartir avec une précieuse cargaison de chocolats et de friandises.

La municipalité a ensuite offert un apéritif où parents et enfants se sont retrouvés avec plaisir.



Les trois plus chanceux petits chercheurs d'œufs rares.

FETE DU VILLAGE

Pour cette nouvelle édition des Feux de la Saint Jean, qui s'est déroulée le samedi 25 juin, Villa'Joie avait vu les choses en grand avec la mise en place de deux énormes structures gonflables qui ont fait le bonheur des petits mais aussi des plus grands. Plus de 200 personnes ont répondu présent pour cette désormais traditionnelle soirée festive.



A partir de 18 heures, plusieurs animations ludiques, comme une course des garçons de café, une pêche à la ligne, étaient proposées aux enfants et adolescents. Pris par l'ambiance, les adultes se sont également prêtés au jeu en participant à quelques séances mémorables de tir à la corde !





Après un apéritif convivial offert par la municipalité, tout le monde a pu se restaurer grâce à la participation du Club Sportif d'Avilly Saint Léonard.

Dès la nuit tombée, et après un hommage rendu à Francis Demilly, Fondateur disparu de Villa'Joie, tous ont pu assister à l'embrasement du feu de la Saint Jean et participer à une grande ronde pleine de gaieté.



Tous les bénévoles de Villa'joie vous donnent rendez-vous le **23 juin 2018**.

TELETHON 2017

Comme tous les ans l'association VILLA'JOIE a participé au Téléthon 2017. Plusieurs actions ont ainsi été organisées dans notre commune, avec notamment la réalisation de magnifiques compositions florales préparées grâce aux conseils avisés de Madame Catherine FAUQUEUX (qui a également offert les fournitures).

Le dimanche 10 décembre au matin, en plus des superbes compositions florales, du miel et des gâteaux préparés par les pâtisseries et pâtisseries du village ont été proposés à la vente aux habitants de la commune et un après-midi jeux de société a été organisé dans les locaux de l'ancienne école. Nous remercions les donateurs et tous les bénévoles qui ont permis de collecter la très belle somme de 1500 euros sur la commune.

Cette somme additionnée à celles collectées dans les autres communes environnantes de l'aire Cantilienne et auxquelles Courteuil s'était associé a permis de totaliser un montant de 16.033,33 euros qui a été officiellement remis à l'AFM lors d'une cérémonie organisée le 21 décembre à la Piscine Aqualis de Gouvieux.



NOEL DES ENFANTS

Cette année le rendez-vous pour le spectacle de Noël était donné aux enfants de la commune le dimanche 17 décembre dans la salle d'Aumont-en-Halatte.



Ils ont pu ainsi participer au **Fabuleux Voyage de Polochon**, un spectacle mis en scène et interprété par Mily Neau.



Il s'agissait pour Polochon, l'assistant du Père Noël de partir dans les rues de Courteuil et de Saint Nicolas d'Acy à la recherche desable ! Car sans sable, le marchand de sable ne pourra endormir les enfants et le Père Noël ne pourra pas passer.



Bien heureusement, grâce à l'aide des jeunes spectateurs, tout s'est bien terminé et le Père Noël a pu enfin faire une apparition remarquée pour le plus grand plaisir de tous. A la suite de ce spectacle, nos petits ont pu se régaler avec un super goûter gourmand fort apprécié.

Les JEUDIS de VILLA'JOIE



Le succès des Jeudis Villa'joie ne s'est pas démenti en 2017. La bonne humeur et la convivialité sont toujours au rendez-vous lors de mémorables parties de belote, tarot, scrabble, Rummikub et autres jeux de société.





Les anniversaires des joueurs ne sont jamais oubliés et sont fêtés chaque mois dans une chaleureuse ambiance qui prévaut aussi lors des repas de Juin et de Noël avec les bonnes spécialités préparées par chacun.



Cette année lors du repas de Noël, l'apéritif a été offert aux participants par l'ASSEC et son Président Jean Aubert en remerciement de l'aide apportée par Villa'joie lors de la Reconstitution de la pose en 1924 d'une plaque commémorant la mort de l'Abbé Prévost au pied du Calvaire et du concert qui a suivi.

Toujours pour Noël, des joueurs ont gracieusement et bénévolement installé un chauffe-eau améliorant ainsi les conditions des vaisselles. La municipalité les remercie, ainsi que les « trois drôles de dames » : Janette Demilly, Patricia Laugerotte et Nathalie Faivre, qui animent à tour de rôle tous ces jeudis de septembre à juin.



L'ASSEC

En novembre 1989, l'association de Sauvegarde de notre patrimoine fut fondée par Robert Albrand.

La municipalité de l'époque, avec Jacques Foureaux son Maire, ayant décidé de sauver l'église de Courteuil, le gros œuvre fut réalisé par financement communal avec l'aide de subventions et le bâtiment fut ainsi sauvé.

La réouverture de notre église au culte nécessitait de lourds travaux de restauration intérieur : vitraux crevés, murs lépreux, autel, statuaire, peintures etc...

C'est ainsi que, sous l'impulsion de Robert Albrand, les adhérents et donateurs permirent de suppléer au financement communal et de rendre à notre église sa simple beauté et sa finalité culturelle.



Depuis notre Association a participé pour moitié à la dernière restauration d'une partie de la toiture, la restauration des chapelles dans le cimetière ; et cette année nous sommes heureux et fiers d'avoir financé la restauration du Calvaire de Courteuil, classé Monument historique en souvenir de la mort le 25 novembre 1763 à cet endroit de l'Abbé Prévost (célèbre auteur de « Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut »).

Nous sommes également heureux de pouvoir offrir tous les ans, grâce à notre ami Godefroy Vujicic, un magnifique concert gratuit et ouvert à tous dans notre belle église.

Je tiens à remercier ceux qui, par leur élan participatif et en accord avec la municipalité, redonnent vie et beauté à notre patrimoine identitaire.

JEAN AUBERT, PRÉSIDENT DE L'ASSEC.

La Chorale « la clef des chants »

L'année 2017 a été marquée par l'anniversaire des 35 ans de notre chorale. A cette occasion nous avons donné 2 concerts dans chacune des églises de nos villages, à Avilly-St-Léonard et Courteuil les 1^{er} et 2 juillet.



Concert en l'église de Courteuil - hommage rendu à Francis Demilly ancien président de la chorale

Nous avons également participé au Festival des Clochers à l'église de St Maximin au mois d'avril.

La fin d'année a été consacrée à la préparation du concert du 17 décembre à l'église d'Avilly, en partenariat avec l'Ensemble instrumental du Ménestrel de Chantilly, sur le thème des « Héros de Légendes ». Mille mercis à tous ceux qui sont venus nous applaudir.

Au programme 2018 :

- le 28 avril à l'église de St Maximin pour le Festival des clochers
- le 24 juin pour la Fête de la musique au jeu d'arc d'Avilly ; concert en plein air suivi d'un apéritif.

Venez nombreux !

- le 30 juin à Chantilly nous participerons à un rassemblement de chorale.
- le programme du second semestre sera visible sur le site internet de la chorale à partir du mois de juin. www.la-clef-des-chants.com

Nous souhaitons accueillir de nouvelles recrues pour renforcer notre effectif, alors si vous avez envie de passer un bon moment le mercredi soir à la Maison des Associations d'Avilly de 20h30 à 22h30, n'hésitez pas à nous rejoindre, notre répertoire est très varié : Mozart, Bach, Haendel, Vivaldi mais aussi Les Frères Jacques, Jean Ferrat, Simon et Garfunkel...

ERIC BRAVET, VICE-PRESIDENT DE LA CLEF DES CHANTS

L'Avez-vous su ? L'avez-vous vu ?

Dimanche 21 janvier : la salle du conseil était pleine à l'occasion des **VOEUX** du maire. Entouré de son conseil et de nombreux élus locaux, François Dumoulin est revenu sur les points forts de l'année 2016.

Mardi 24 janvier : le traditionnel **REPAS des AINES** s'est tenu à Senlis au **Restaurant de la Porte Bellon**. Ce repas très apprécié est offert chaque année par le CCAS aux habitants de 65 ans et plus.

Mercredi 1er février : Mme Paulmier secrétaire de la commune depuis plus de 20 ans fait valoir ses droits à la **RETRAITE**.

Vendredi 27 janvier : le **VERGLAS** s'invite sur nos routes et rend les déplacements difficiles. Les transports en commun sont interrompus sur tout le département.

Mardi 7 février : seuls les tout-petits étaient présents après l'école pour fêter **MARDI GRAS**, tous les enfants du primaire rentrant malheureusement trop tardivement d'une sortie scolaire pour goûter aux crêpes et gâteaux.

Samedi 11 février : Conseil Municipal à 11h.

Mardi 14 mars : début de la procédure de délivrance de la **CARTE NATIONALE D'IDENTITE** selon les modalités en vigueur pour les passeports biométriques.

Afin de vous faire délivrer une nouvelle CNI (Carte Nationale d'Identité), il vous faut désormais vous rendre dans une commune équipée d'une station de recueil de passeports. Autour de Courteuil, par ordre d'éloignement les communes équipées sont : Senlis, Chantilly, Creil, Verneuil-en-Halatte, Pont-Sainte-Maxence, Nogent-sur-Oise et Crépy-en-Valois.

Lundi 20 mars : Mme Rousseau est notre nouvelle secrétaire de Mairie. Les **HORAIRES** d'ouverture au public de la **MAIRIE** changent et deviennent les **lundis de 16h30 à 17h30, les mercredis et samedis de 10h à 12h**.

Lundi 27 mars : une **REUNION D'INFORMATION** portant sur la création du réseau d'assainissement pour les riverains de la phase 2 a lieu à la mairie. Elle fait salle comble.

Lundi 3 avril : début des **TRAVAUX DE LA PHASE 2 DE L'ASSAINISSEMENT** par l'entreprise Sylvain Joyeux (filiale de Colas). Les travaux sont prévus durer 8 mois et concernent les rues de la Vallée, de la Nonette, du Marais, du Général Lefèvre, de l'Abbé Prévost et le Chemin du Marais.

Jeudi 13 avril : Conseil Municipal à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/02/17

Autorisation de stationnement
du taxi de Mme Isabelle SOMOGYI
en bas de la rue du Marais.
06 07 62 25 49

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/17

Votes du budget communal et des
subventions aux associations.
Election en 4^{ème} adjoint de
M. Thierry Thévenoux.

Lundi 17 avril : les enfants qui ne sont pas partis en vacances ou en long week-end se sont retrouvés pour maintenant la traditionnelle **CHASSE aux ŒUFS**. L'apéritif offert par la commune à 12h a permis aux nouveaux habitants de faire connaissance.

Jeudi 20 avril : vers 1h une dizaine de **POUBELLES** ont été **INCENDIEES** rue de la Nonette et de la Vallée, ainsi que le bac à verre provisoire installé rue du Marais.

Samedi 22 avril : Conseil Municipal à 11h.

Dimanche 23 avril : premier tour des **ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 22/04/17**

Vote du budget assainissement

Samedi 29 avril : à l'ancienne école, en soirée, Catherine et Claude Poitout habitants de Courteuil et conférenciers d'un jour étaient heureux de vous présenter : "**UNE FAÇON DE VOYAGER** : le vélo, le tandem. Courteuil - Berlin 2016... et autres ». Depuis une vingtaine d'années, ils passent leurs vacances à vélo, maintenant sans leurs enfants ils ont adopté le tandem. Partant à l'aventure, sans retenir de gîte, ils ont raconté leurs rencontres, surpris du bon accueil qu'ils ont toujours reçu chemin faisant.

Samedi 29 avril et dimanche 30 avril : l'AU5V (association qui fait la promotion des voies de circulation douce sur le territoire) a tenu un **STAND D'ENTRETIEN ET PETITES REPARATIONS** de vos Vélos dans la cour de l'ancienne école, seules les pièces et fournitures étaient payantes à prix coûtant. Cette révision après l'hiver, vous a permis ensuite de profiter en toute sécurité de nos voies, chemins, boucles, sillonnant le territoire, en particulier la voie verte de Senlis construite par la CC3Forêts puis CCSSO sur l'ancienne voie de chemin de fer.

Dimanche 7 mai : deuxième tour des **ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Mardi 16 mai : la **REFECTION DU PONT** de Saint Nicolas-d'Acy dont le parapet a été détruit par un véhicule volé le 10 mars 2015 est terminée. Pendant près d'un mois, les travaux ont avancé au rythme de ceux de l'assainissement de la phase 2 profitant ainsi du fait que la rue de la Vallée soit fermée à la circulation entre notre commune et celle d'Avilly-Saint-Léonard. Cela met fin au désagrément de beaucoup de piétons, en danger durant son franchissement.



Mi-mai : Fin de l'installation de la **RAMPE D'ACCES** à la Mairie, suivant ainsi l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) de la commune déposé en Préfecture en 2015.

Vendredi 19 mai : normalement programmée chaque année le dernier week-end de mai, la **FETE des VOISINS** pour des raisons de longs ponts fin mai était avancée. Cela n'a rien changé aux nouvelles et bonnes habitudes et, profitant d'une éclaircie, vous étiez nombreux avec une bouteille et une spécialité à vous retrouver pour un bon moment de convivialité.

Mercredi 31 mai : la CCSSO (Communauté de Communes Senlis Sud Oise) a fait installer un nouveau conteneur enterré d'**APPORT VOLONTAIRE DE VERRE** au hameau de Saint-Nicolas d'Acy (angle de la rue du Parc et de la Vallée) et a changé celui situé près du cimetière. Les travaux ont duré près de deux mois et les deux sites ont été très bien aménagés.



Samedi 3 juin : de 6h50 à 7h30 tout le village a été privé d'électricité par suite de la **FONTE** d'une ligne **ELECTRIQUE** enterrée. Enedis a rapidement rétabli le courant, seuls quelques habitants ont été privés de leur café matinal.

Dimanche 11 juin : premier tour des **ELECTIONS LEGISLATIVES**.

Dimanche 18 juin : deuxième tour des **ELECTIONS LEGISLATIVES**.

Jeudi 22 juin : toute la journée la **PRESSION D'EAU** a été peu importante à vos robinets à la suite de la rupture, dans la nuit du mercredi au jeudi, d'un tuyau de canalisation sur le site de production de Suez à Gouvieux. Tout est rentré dans l'ordre dans la soirée.

Samedi 25 juin : devenue pour sa 4^{ème} édition un rendez-vous attendu la **FETE du VILLAGE** a réuni cette année encore plus de 250 personnes. L'association Villa'joie proposait gracieusement en plus de ses jeux populaires, de son animation musicale et de son embrasement de la St Jean, deux structures gonflables où petits et plus grands se sont amusés jusqu'à très tard.

Vendredi 30 juin : Conseil Municipal à 20h.

Dimanche 2 juillet : LA CHORALE DE LA CLE DES CHANTS invitait les habitants à assister à leur récital annuel sur le thème de « la guerre et la paix ». Comme à chaque fois il était suivi d'un apéritif offert par ces marathoniens du chant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/17

Demande d'emprunt pour les travaux d'assainissement de la phase 2 auprès de la caisse des Dépôts et Consignations pour un maximum en de 707 790 €



Mercredi 5 juillet : début des travaux sur le **RESEAU ELECTRIQUE** avec le remplacement des fils nus par des câbles torsadés ainsi que des poteaux devenus trop faibles.

Ces opérations amélioreront le réseau de distribution d'énergie électrique afin que la qualité du courant fourni soit satisfaisante.

Notre réseau vieillissant ne répondait plus correctement aux sollicitations des installations électriques notamment celles des nombreuses pompes à chaleur.

Les anciens poteaux seront retirés après l'intervention d'orange sur les fils téléphoniques.



Nuit du dimanche 9 au lundi 10 juillet : **GROS ORAGE**, le dispositif anti-ruissellement implanté le long de la RD924 a joué son rôle en retenant les boues suite aux fortes pluies. Toutefois, vu l'intensité des précipitations, l'eau a débordé se frayant un passage rue Eusèbe Fasquel jusqu'à la nonette en faisant un minimum de dégâts.

Vendredi 14 juillet : **COMMEMORATION** et **VERRE** de la **FRATERNITE**

23 juillet : **ACCIDENT** matériel avec intervention des pompiers et de la gendarmerie au pont de Courteuil qui restauré en 2013 se retrouve si vite abîmé. Les travaux de réparation seront pris en charge par l'assurance du conducteur responsable.

Mardi 22 août : engagement de **Mme Clopier**, deuxième secrétaire engagée cette année, en charge tout particulièrement des dossiers d'urbanisme et de l'assainissement

Samedi 26 et dimanche 27 août : **8^{ème} TRIATHLON** du château de Chantilly, cet événement sportif et convivial, dont le parcours passe par notre village, a battu un nouveau record avec plus de 3400 participants, triathlètes passionnés de tous âges et tous horizons.

Samedi 16 septembre : le rendez-vous annuel proposé par l'ASSEC s'est déroulé cette fois à l'automne et non au printemps pour laisser le temps de finaliser la restauration du Calvaire. Après une **RECONSTITUTION COMMEMORATIVE** par le Maire au pied du magnifique calvaire, Monsieur Aubert proposait une relecture des textes des élus lors de la pose en 1924 de la plaque marquant le lieu de la mort de l'Abbé Prévost le 25 novembre 1764. Comme chaque année un **CONCERT** « sextuor à cordes » clôturait ce bel après-midi.

Samedi 23 septembre : c'est maintenant une coutume, la municipalité accueille chaque année le PNR pour une journée « éco-citoyenne ». Le thème choisi cette année est **L'ECOMOBILITE**. Sur la jolie Place du Grand Orme baignée de soleil, le public venu en nombre s'est succédé tout l'après-midi sur les stands : le PNR qui proposait d'essayer des vélos électriques, un atelier de décoration de vélos, l'association de lancement d'initiatives locales d'Avilly-St-Léonard Radioleo, l'AU5V et son atelier de marquage des vélos Bicycode, un concessionnaire Renault et ses voitures électriques, le SE60 présentant le réseau Mouv'Oise et la CCSSO qui s'occupe des voies vertes de notre territoire.

Mardi 26 septembre : lancement de la **FIBRE OPTIQUE**. Après quelques mois de travaux, le feu vert est donné aux habitants, qui le souhaitent, pour se raccorder au Très Haut Débit.

Lundi 2 octobre : **Conseil Municipal à 20h30.**

Jeudi 12 octobre : à 19h30 une **REUNION D'INFORMATION** portant sur la création du réseau d'assainissement pour les riverains de la phase 3 (dernière phase) a lieu à la mairie.

Samedi 14 octobre : **LE JOUR DE LA NUIT**, notre commune participait à la 9^{ème} édition nationale dans le but de sensibiliser aux effets néfastes de la pollution lumineuse sur la biodiversité, la santé, et à la nécessaire sobriété énergétique. L'éclairage public étant coupé toute la nuit, c'est donc réverbères éteints, qu'à 20h30 une quinzaine de personnes répondaient présent à la promenade dans le village proposée par Catherine et Claude

Poitout. Un ciel dégagé a permis d'observer étoiles et constellations. L'importance, pour chacun d'entre nous et pour notre communauté humaine, d'observer le ciel et les étoiles fut illustrée par la lecture d'un conte de Maurice Carême. Rendez-vous samedi 13 octobre 2018 pour la prochaine édition de cet événement.

Samedi 11 novembre : COMMEMORATION et VERRE de l'AMITIE

Lundi 27 novembre : grâce à une dérogation du département, début des **TRAVAUX DE LA PHASE 3 DE L'ASSAINISSEMENT** par Colas. Ils finaliseront le projet d'assainissement collectif de la commune et concernent les rues de l'église, du calvaire, Eusèbe Fasquel et la départementale.

Samedi 2 décembre : **EXPOSITION** de dessins et peintures des artistes du village à la Mairie.

Martine Colas, Marie-José Fèvre et Catherine Poitout, toutes trois habitantes de la commune ont présenté une quarantaine d'œuvres ayant un lien avec la nature (jardins, produits de la terre, rives de la Nonette, etc...) abordées avec des techniques diverses : dessins au crayon, aquarelles, acryliques et huiles.



Malgré un temps froid et très humide, environ quatre-vingts personnes sont venues découvrir, observer, commenter les tableaux exposés.

Ce fut un moment très agréable qui a suscité beaucoup d'intérêt de la part des visiteurs, mais aussi des échanges, des questionnements, des encouragements.

Célébration de la **SAINT NICOLAS** à 18h30 précédée, d'une procession de petits et grands du hameau de Saint Nicolas d'Acy à l'église de Courteuil.

Dimanche 3 décembre : Toute la journée de nombreux visiteurs se sont encore succédés pour admirer l'**EXPOSITION** de Tableaux des artistes du village.

La pluie verglaçante s'est invitée au **1^{er} MARCHÉ DE NOËL** rue de la Nonette qui proposait, de 8h à 15h, aux plus téméraires et aux moins frileux, de nombreux stands allant des classiques d'un marché à ceux tant attendus à Noël (huîtres, foie gras, champagne, cadeaux etc...). Souhaitons que cette initiative se répète en 2018 mais sous des cieux bien plus cléments.

Dimanche 10 décembre : **TELETHON** avec la traditionnelle vente en porte à porte de gâteaux et maintenant de compositions florales le matin et des jeux l'après-midi à l'ancienne école. Encore un record de dons battus, merci à tous !

Dimanche 17 décembre : le **NOËL des ENFANTS** s'est tenu dans la salle du lavoir d'Aumont-en-halatte. Les enfants ont pris plaisir à regarder et pour certains jouer dans « le fabuleux voyage de Polochon à Courteuil ». La venue du Père Noël et le goûter ont eux aussi été très appréciés. L'association Villa'joie a, comme chaque année, tout orchestré à la perfection.

Jeudi 28 décembre : **ACCIDENT** matériel avec intervention des pompiers et de la gendarmerie en face de la Mairie, finalement plus de peur que de mal pour les 4 occupants de la voiture, le sanglier court toujours.

Une année riche en élections



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Elections Présidentielles 23 avril - 7 mai 2017

Emmanuel Macron est le 25^{ème} Président élu depuis Louis-Napoléon Bonaparte en 1848



Depuis 2002, le mandat du Président de la République française est de cinq ans.

Résultats de la commune au second tour

| Liste des candidats | Voix | % Inscrits | % Exprimés | % France |
|---------------------|------|------------|------------|----------|
| M. Emmanuel MACRON | 231 | 45,38 | 65,63 | 66,10 |
| Mme Marine LE PEN | 121 | 23,77 | 34,38 | 33,90 |

| | Nombre | % Inscrits | % Votants |
|-------------|--------|------------|-----------|
| Inscrits | 509 | | |
| Abstentions | 108 | 21,22 | |
| Votants | 401 | 78,78 | |
| Blancs | 46 | 9,04 | 11,47 |
| Nuls | 3 | 0,59 | 0,75 |
| Exprimés | 352 | 69,16 | 87,78 |

Les résultats de la commune au premier tour

| Liste des candidats | Voix | % Inscrits | % Exprimés |
|--------------------------|------|------------|------------|
| M. François FILLON | 168 | 33,01 | 39,62 |
| M. Emmanuel MACRON | 84 | 16,5 | 19,81 |
| Mme Marine LE PEN | 82 | 16,11 | 19,34 |
| M. Jean-Luc MÉLENCHON | 47 | 9,23 | 11,08 |
| M. Benoît HAMON | 17 | 3,34 | 4,01 |
| M. Nicolas DUPONT-AIGNAN | 13 | 2,55 | 3,07 |
| M. François ASSELINEAU | 4 | 0,79 | 0,94 |
| Mme Nathalie ARTHAUD | 3 | 0,59 | 0,71 |
| M. Philippe POUTOU | 3 | 0,59 | 0,71 |
| M. Jacques CHEMINADE | 2 | 0,39 | 0,47 |
| M. Jean LASSALLE | 1 | 0,2 | 0,24 |

| | Nombre | % Inscrits | % Votants |
|-------------|--------|------------|-----------|
| Inscrits | 509 | | |
| Abstentions | 71 | 13,95 | |
| Votants | 438 | 86,05 | |
| Blancs | 10 | 1,96 | 2,28 |
| Nuls | 4 | 0,79 | 0,91 |
| Exprimés | 424 | 83,3 | 96,8 |



Elections Législatives 11 - 18 juin 2017

Eric Woerth devenu Président de la commission
des finances à l'Assemblée nationale



La durée du mandat d'un député est de cinq ans, mais elle peut être raccourcie en cas de dissolution de l'Assemblée nationale.

Résultats du second tour de Courteuil - 4ème circonscription de l'Oise

| Liste des candidats | Voix | % Inscrits | % Exprimés | % circonscription |
|----------------------|------|------------|------------|-------------------|
| M. Eric WOERTH | 149 | 29,33 | 62,34 | 51,98 |
| Mme Stéphanie LOZANO | 90 | 17,72 | 37,66 | 48,02 |

| | Nombre | % Inscrits | % Votants |
|-------------|--------|------------|-----------|
| Inscrits | 508 | | |
| Abstentions | 252 | 49,61 | |
| Votants | 256 | 50,39 | |
| Blancs | 9 | 3,52 | 1,77 |
| Nuls | 8 | 3,13 | 1,57 |
| Exprimés | 239 | 93,36 | 47,05 |

Les résultats du premier tour de Courteuil - 4ème circonscription de l'Oise

| Liste des candidats | Voix | % Inscrits | % Exprimés |
|--------------------------|------|------------|------------|
| M. Eric WOERTH | 111 | 21,83 | 40,22 |
| Mme Stéphanie LOZANO | 84 | 16,53 | 30,43 |
| Mme Mylène TROSCZYNSKI | 43 | 8,46 | 15,58 |
| M. Martin BATTAGLIA | 11 | 2,16 | 3,99 |
| Mme Martine BERNARD | 10 | 1,97 | 3,62 |
| Mme Caroline BREBANT | 6 | 1,18 | 2,17 |
| Mme Anne SEBIRE | 4 | 0,79 | 1,45 |
| M. Luc WILQUIN | 3 | 0,59 | 1,09 |
| M. Yann LEYRIS | 2 | 0,39 | 0,72 |
| Mme Caroline DASINI | 1 | 0,2 | 0,36 |
| Mme Véronique DAO CASTES | 1 | 0,2 | 0,36 |

| | Nombre | % Inscrits | % Votants |
|-------------|--------|------------|-----------|
| Inscrits | 508 | | |
| Abstentions | 230 | 45,28 | |
| Votants | 278 | 54,72 | |
| Blancs | 2 | 0,004 | 0,072 |
| Nuls | 0 | 0 | 0 |
| Exprimés | 276 | 99,28 | 54,33 |



Elections sénatoriales 24 septembre 2017



Les 4 sénateurs actuels de l'Oise

Edouard Courtial (LR), Olivier Paccaud (LR) et Jérôme Bascher*(LR) sont élus pour la première fois, Laurence Rossignol (PS) est sénatrice depuis 2011.

Les sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect, par un collège de « grands électeurs ». Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans ; la durée du mandat est donc de six ans.

La population de l'Oise étant de 821 568 habitants (données Insee 2009), le collège est de 2331 « grands électeurs » soit 0,28% de la population, 3 conseillers municipaux de Courteuil ont fait partie de ces « grands électeurs » (Messieurs Dumoulin, Brice et Thévenoux).

| | | Voix | % Inscrits |
|--|------------------------------------|------|------------|
| L'Oise, Union et Renouveau | Liste Les Républicains | 768 | 33,71 |
| Notre parti, c'est l'Oise ! | Liste divers droite | 402 | 17,65 |
| Agir avec toutes nos communes – Liste des élus de Gauche, républicains et démocrates rassemblés. | Liste du Parti socialiste | 370 | 16,24 |
| En Avant l'Oise ! rurale et urbaine la France est UNE | Liste Les Républicains | 277 | 12,16 |
| L'Oise en Marche ! | Liste La République en Marche | 197 | 8,65 |
| L'Humain d'abord au cœur de la République | Liste du Parti communiste français | 176 | 7,73 |
| Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements | Liste du Front national | 79 | 3,47 |
| Parti de la France | Liste d'extrême droite | 9 | 0,4 |
| | Blancs | 11 | 0,48 |
| | Nuls | 11 | 0,48 |

| | Nombre | % Inscrits |
|-------------|--------|------------|
| Inscrits | 2331 | |
| Abstentions | 31 | 1,33 |
| Votants | 2300 | 98,67 |
| Blancs | 11 | 0,48 |
| Nuls | 11 | 0,48 |
| Exprimés | 2278 | 97,73 |



***Jérôme Bascher** (LR), Président de la Communauté de Commune Senlis Sud Oise depuis janvier 2017 devient sénateur suite à la démission de Nadège Lefebvre le 24 novembre 2017 ; il démissionne de la CCSSO en décembre.

Nadège Lefebvre (LR) est élue le 25 octobre, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, suite à la démission d'Edouard Courtial devenu sénateur.

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%

Les manifestations patriotiques et républicaines

Le 14 juillet

Vendredi 14 juillet 2017, nous nous sommes réunis avec les nombreux habitants fidèles à ce rendez-vous républicain, afin de déposer une gerbe au pied du monument aux morts et nous rappeler le prix de la liberté.

Monsieur le maire nous a invités à nous souvenir que le peuple français a dû se battre pour gagner cette liberté, non seulement en 1789 mais à de nombreuses reprises dans son histoire, pour préserver, faire grandir, et nous transmettre cet héritage. Aujourd'hui encore à notre tour, nous devons reprendre le flambeau face à l'intégrisme et au terrorisme.

Nous nous sommes réunis en mémoire et par respect de ceux qui se sont battus pour cette liberté, qu'ils soient français ou ressortissants d'autres nations, venus défendre cet idéal dans le monde ou sur notre sol. Les opérations extérieures sont le signe de notre volonté de souffler à notre tour ce vent de liberté sur les peuples opprimés.

Mais les récentes victoires militaires contre Daech ne doivent pas nous faire oublier que des graines de haine ont été semées, et vont encore germer pendant de nombreuses années.

Au-delà des armes, notre premier rempart reste notre attachement indéfectible à notre devise, Liberté, Egalité, Fraternité, qui doit chaque jour et sans relâche guider notre action et nos vies de citoyens de la république.

Lutter c'est aussi faire preuve de civisme, savoir se réjouir, profiter de la douceur de notre pays, de notre commune, être en paix avec les autres et à commencer par nos voisins.

Que vive la paix, vive la République, vive la France !

Après avoir entonné notre hymne national, nous nous sommes rassemblés autour du verre de l'amitié pour échanger avec la municipalité sur les sujets d'actualités communales.



Le 11 novembre

Malgré la pluie, vous avez été nombreux à vous rassembler en mémoire des morts pour la France de toutes les guerres.

Comme à son habitude depuis le 11 novembre 2014, Monsieur Maire nous proposa de relater les événements de l'année vécue il y a 100 ans, vus depuis notre commune.

Cette année ce fut sous la forme d'un discours imaginaire de Henri AVELINE conseiller municipal délégué en novembre 2017, le maire et le 1er adjoint étant mobilisés :

« 1917 aura été un tournant en cette 4^{ème} année de guerre, et la faucheuse ne nous a pas épargné avec la disparition de 2 de nos enfants.

Notre pays, notre peuple, et nos soldats sont épuisés. Après l'illusoire et éphémère euphorie de 1914, les carnages de 1915, l'entrée en guerre des britanniques et des canadiens en 1916, nous aspirons désormais à la paix, une paix honorable pour chacun des belligérants. Mais qui voudra en payer le prix ?

Assurément, en cette année 1917 nous entrons véritablement dans le XX^{ème} siècle avec la révolution bolchévique et l'entrée en guerre des Etats-Unis qui se révèlent être désormais la 1^{ère} puissance mondiale. C'est un nouvel espoir de sortir du borbier et d'en finir.

Cette guerre est devenue mondiale, et idéologique. Elle nous échappe mais nos enfants continuent de tomber.

C'est le cas de Aramis HENOUX mort pour la France le 19 mai à St Servan. Il avait 36 ans. Léon MARTIN est mort pour la France le 25 avril 1917 à 19h00 disparu sur le Chemin des Dames à Vendresse dans l'Aisne.

Espérons que dans 100 ans et pour l'éternité, nos enfants et les enfants de nos enfants sauront se souvenir de notre douloureuse et dramatique expérience pour en tirer les leçons et ne pas revivre ce que nous avons vécu. Quand ils rendront hommage à nos enfants morts pour la France, c'est leurs âmes et leurs propres enfants qu'ils sauveront. Ce sera notre plus bel héritage pour que vivent la liberté, l'égalité, et la fraternité et pour que vive la France ».

Passée l'émotion, nous avons pu nous reconforter autour d'un verre de l'amitié préparé par les élus, afin de partager un moment convivial entre Villageois.

Un habitant à l'honneur

Pour son engagement au service de l'industrie Française, Monsieur Emmanuel Vielliard s'est vu remettre l'insigne de chevalier de la légion d'honneur par Monsieur Patrick Boissier, Président du GICAN (Groupement des Industries de Construction et Activités Navales), lors d'une cérémonie organisée le 25 Avril 2017 au musée des Arts et Métiers à Paris.



Toutes nos félicitations pour cette reconnaissance méritée !

Diplômé de l'École supérieure des sciences commerciales appliquées et titulaire d'un master of science (option finance) de l'université de Sherbrooke Canada, Emmanuel Vielliard a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion au sein du groupe Thomson.

Il a ensuite occupé les postes de Direction Générale dans diverses entreprises industrielles dont le dernier, chez Inoforges, dans le domaine de la forge des métaux non ferreux et dont le siège est à Breteuil sur Noye.

Le conseil d'administration du CETIM* réuni le 13 décembre 2012 a porté à sa présidence Emmanuel Vielliard.

Monsieur Vielliard est également Président de l'Association française de Forge, membre de la FIM (Fédération des Industries Mécaniques), ainsi qu'administrateur de la nouvelle Fédération Forge Fonderie.

Jusqu'à tout récemment, il était président de MecaMeta (Comité mécanique de Picardie) et de l'association Progrès management de l'Oise.

* **CETIM** (CEntre Technique des Industries Mécaniques) a été créé en 1965, à la demande des industriels, afin de leur apporter des moyens et des compétences pour accroître leur compétitivité, participer à la normalisation, faire le lien entre la recherche scientifique et l'industrie, promouvoir le progrès des techniques, aider à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité. Le centre le plus important se trouve à Senlis. Ce dernier recrute régulièrement dans de nombreux métiers allant de l'administration à la recherche en passant par la maintenance.

Emmanuel Vielliard et son épouse se sont installés sur notre commune il y a près de 2 ans pour y profiter de la retraite.

S'ils ont choisi Courteuil ou plus précisément le hameau de Saint Nicolas d'Acy, c'est pour le charme, la quiétude des lieux, et les facilités d'accès.

Un grand projet pour relancer le commerce : le canal de la Nonette

Des difficultés du temps naissent souvent de grands projets : d'aucuns se concrétisent et beaucoup terminent au fond des cartons de l'Histoire...

La seconde moitié du XVII^e siècle vit ainsi se multiplier, partout en France, les plans d'aménagement de rivières et de percements de canaux pour la navigation, dans le but de remédier à la médiocrité des routes et de désenclaver les territoires. Aussi surprenant que cela puisse paraître, la ville de Senlis elle-même ne fut pas épargnée par cet engouement pour la batellerie. En témoigne le curieux texte copié par Afforty (vol. V, 2800) d'une délibération prise à l'issue d'une « ...assemblée générale pour le rétablissement du commerce » qui se tint à l'hôtel-de-ville, le 17 septembre 1664.

Soucieux du développement économique de son royaume, le jeune Louis XIV avait adressé, le 6 septembre, une lettre aux habitants de Senlis par laquelle il leur témoignait sa bonne volonté et affection « ...en les excitant à faire commerce et trafic de toutes sortes d'espèce de marchandises afin de profiter et rendre la ville considérable, et même de rétablir les manufactures qui y estoient autrefois ». Il s'agissait notamment de ranimer l'ancienne industrie drapière qui avait, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, assuré la prospérité de la ville. Afin de répondre à ces augustes exhortations, marchands et échevins s'étaient assemblés sous la présidence de M. Loysel, lieutenant-général et premier magistrat. Hélas, ces notables ne paraissaient se faire aucune illusion quant au sort de leur pauvre industrie jadis si florissante et à présent si misérable. Pour eux, le mal était sans remède tant leur faisaient défaut à la fois la main d'œuvre, les bâtiments et surtout les capitaux. Il fallait donc trouver des solutions radicalement nouvelles. Une idée grandiose a alors germé dans l'esprit de quelques concitoyens : faire de Senlis un port de commerce en rendant navigable la Nonette. Leur délibération précisait en effet : « ...tout ce qui pourrait faire réussir les habitants de la dite ville serait de faire porter par leur petite rivière de Nonnette, qui passe le long de la porte de Paris et continue son cours au travers du parc de Chantilly, des petits bateaux avec lesquels on voiturerait du bois de chauffage, foin, blés et avoine dans la rivière d'Oise, à l'endroit du village de Précý, et de là en la ville de Paris, dont chacun habitant de la ville de Senlis pourrait faire achat, magasin et trafic considérable par le débit et revente assurée ». Le stockage d'importantes quantités de grains à Senlis aurait eu, en outre, pour mérite d'y attirer pour leur approvisionnement les boulangers de Gonesse, principaux pourvoyeurs de la capitale.

La transformation de la Nonette en une voie navigable présentait tout de même quelques difficultés. Le lit peu profond et le tracé sinueux de la rivière auraient tout d'abord nécessité d'importants et coûteux travaux d'approfondissement, d'élargissement et de consolidation des berges. D'autre part, la présence de nombreux moulins posés sur la Nonette obligeait à indemniser les meuniers ou bien à détourner une partie du cours d'eau aux abords des biefs pour y faire passer les bateaux au travers d'écluses. Enfin, la traversée du domaine de Chantilly promettait d'âpres négociations avec le prince de Condé. Pour toutes ces raisons, les notables de Senlis ne voyaient d'autre alternative pour mener à bien leur projet que de recourir humblement à la puissance royale. Il ne fait du reste aucun doute que leur délibération solennelle fut transmise au monarque, lequel ne manqua sans doute pas de la soumettre à son tour à l'examen de Colbert, son intendant des Finances. On ne saurait dire quelle appréciation ce grand ministre qui, en ces mêmes années favorisa tant le vaste chantier du canal des Deux Mers, porta sur le modeste projet senlisien. Bien que la supplique au roi ne reçût jamais de réponse, on lisait encore, près de trente ans plus tard, sous la plume de Vauban, la réflexion suivante : « La Nonette, qui passe à Senlis et Chantilly, pourrait aussi être accommodée pour la navigation depuis son embouchure jusqu'au dit Senlis ». On ne peut toutefois que se réjouir aujourd'hui de voir la Nonette continuer, comme par le passé, à être le charme et l'agrément des contrées qu'elle traverse en ayant renoncé au rôle d'importante voie navigable qui fut un instant rêvé pour elle.

Arnaud Martinec

avec l'autorisation de Gilles Bodin, président de la société d'histoire et d'archéologie de Senlis

Le Bulletin Municipal de COURTEUIL - Mars 2018 - exemplaire gratuit - dispensé du dépôt légal éditeur auprès de la Bibliothèque nationale de France (BNF), Editeur : Mairie de Courteuil, 1 rue de la Nonette, 60300 Courteuil - Directeur de la publication : François Dumoulin - Responsable de la rédaction : Marie-Hélène Nougier - Ont participé à ce bulletin, rédacteurs, correcteurs : François Dumoulin, Daniel Laugerotte, Geneviève Mathis, Marie-Hélène Nougier, Vincent Pujos, Thierry Thévenoux - Conception : Julien Guillou - Réalisation : Marie-Hélène Nougier - Crédits photo : François Dumoulin, Janette Demilly, Daniel Laugerotte, Claude Poitout, Thierry Thévenoux, Emmanuel Viellard.

Imprimé par : I.M.P. LEBAS, 60300 Senlis - Tirage : 320 exemplaires

Numéros utiles



URGENCES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police : 17

112

Pour toutes urgences,
composez le 112.
Ce numéro est prioritaire et
fonctionne sur les téléphones
fixes et portables. Vous serez
redirigés vers le service
approprié.

Mairie

Mairie de Courteuil

mairie@courteuil.fr

☎ 03 44 53 26 16

1, rue de la Nonette - 60300 COURTEUIL

[Autres infos](#)

Dentiste

Urgences dentaire

☎ 03 44 23 25 31

Uniquement dimanche et jours fériés -

Gendarmerie / Police

Gendarmerie *** Composez le 17

☎ 03 44 53 02 97

1 Avenue Paul Rougé - 60300 Senlis

Hôpitaux / Cliniques

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise - Site de Senlis

Hopital

☎ 03 44 21 70 00

Avenue Paul Rouge - 60300 Senlis

Pharmacie

Pharmacie de garde

☎ 32 37

Services Publics

Sapeurs-Pompiers

Urgences *** Composez le 18 ***

☎ 03 44 60 04 18

(Centre de traitement de l'alerte) Rue du
Moulin Saint-Etienne - 60300 Senlis

Lyonnaise des Eaux - SUEZ

☎ Services client Tel: 0977 408 408

Urgence 24/24 Tel: 0977 401 119 -



WWW.COURTEUIL.FR